

Commune de Loqueffret
Séance du 11 septembre 2026

L'an deux mil vingt six, le 11 du mois de septembre à 19h30 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Loqueffret*, sous la présidence de *Monsieur Louis Marie LE GUILLOU*, Maire de Loqueffret, dûment convoqués le 04/09/2026.

Présent(s) : MM LE GUILLOU Louis Marie, JEFFROY Michel, BARON Bernard, JACQUESSON Bernard, GERARD Françoise, BOURGE Diane , BRAS Killian, MOROT-SIR Isabelle, CAPONY Sigrid et TREABOL Gaelle ,

Absents : COMBE Laouen

Procurations :

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	
Abstention :	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le secrétariat a été assuré par : Mr BRAS Killian assisté de Mr LE PAPE Vincent

Délibération 110920264 : Mise à jour tarifs municipaux

TARIFS COMMUNAUX 2026

<u>Salle Polyvalente</u>			
	Tarif normal		Tarif Hiver
Particulier de la commune	200€		250€
Locataire extérieur	300€		350€
Location matériel communal de réception (table , bancs)	Location à la journée : 10€ pour une table et 2 bancs. Possible uniquement pour les habitants de la commune		
Services périscolaires			
Repas de cantine	2,05€ /enfant, 1,80 € à partir du 3eme enfant, repas extérieur 1€ repas adulte 4.60€ (réservé aux personnes intervenant à l'école)		
Garderie	1€ par heure le soir et le matin avant 8h		0,50€ par Gouter (soir)
Concessions et droits divers au cimetière			
Cimetière (concession simple)	15 ans : 40€	30 ans : 70€	50 ans : 100€
Columbarium	15 ans : 250€	30 ans : 400€	Jardin du souvenir : 40€
Cavurne	15 ans : 200€	30 ans : 400€	
Cession de domaine communal			
Surface inférieure à 200m ²	<u>Forfait 500€</u> Forfait de 500€ + 1€ le m ² 45€ /heure		
Surface à partir de 201m ²			
Travaux réalisés par tout agent communal			

La période hiver sera appliquée du 1^{er} novembre de chaque année au 30 avril de l'année suivante.

Les tarifs sont non négociables ni modulables.

Ces tarifs et conditions sont applicables à compter de la date de publication.

Faite et délibérée le 11 septembre 2026.



Certifié exécutoire sous l'autorité du maire
 Compte tenu de la transmission en Préfecture en date du 14/09/2026
 Et de la publication, le 14/09/2026.